

Plural
Security
Insights

L'offre plurielle de sécurité dans le Grand Tunis

Quelles alternatives à l'État pour combler
le « vide » sécuritaire?



PLURALISME SÉCURITAIRE EN VILLE

Ce projet, financé par l'Organisation Néerlandaise pour la Recherche Scientifique (NWO), vise à encourager une politique et une pratique efficace de la sécurité et de l'état de droit en produisant des observations empiriques sur la façon dont les structures de gouvernance locale pourraient interagir avec les prestataires de sécurité plurielle de manière à livrer de meilleurs résultats pour les résidents urbains. Cette approche privilégie une perspective bottom-up, en contestant une sécurité internationale et une assistance à l'état de droit centrées sur l'État ainsi que les décideurs politiques locaux à mieux interagir avec des modes de prestation de sécurité considérés comme légitime, efficace ou du moins disponible par la population. Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site www.pluralsecurityinsights.org.

Une étude comparative a été conduite dans trois milieux urbains: Beyrouth, Liban ; Nairobi, Kenya ; et Tunis, Tunisie. Ces villes sont caractérisées par différents degrés de pluralisme sécuritaire, des niveaux de développement humain inégaux, des trajectoires historiques distinctes de formation de l'État et divers schémas de clivages sociaux. À ce titre, elles reflètent un éventail de facteurs contextuels et un microcosme d'un ensemble global. Les réflexions tirées des études de cas individuelles informeront l'élaboration des agendas de recherche préliminaire ainsi que des recommandations pour les décideurs politiques afin de répondre plus efficacement aux défis sécuritaires dans les milieux urbains.

Notre partenaires:



Plural Security Insights

Clingendael Conflict Research Unit
Zeestraat 100
P.O. Box 93080
2509 AB The Hague
The Netherlands

T +31 (0)70 314 1962

E info@pluralsecurityinsights.org

www.pluralsecurityinsights.org

Plural Security in Tunis

Any non-state alternatives to fill the security “void”?

Juillet 2016

Hatem Kahloun, Souhaïl Belhadj & Corinna Jentsch

Summary

The capacity of the Tunisian state to provide security to its citizens was deeply affected by the popular uprising in December 2010 and its aftermath. Since then, neither state nor non-state security providers have managed to fill the void left by the retreat of the hegemonic and repressive state security apparatus of the Zine El Abidine Ben Ali regime. Attempts at organising groups to protect citizens and their property after the fall of the regime in January 2011 remained short-lived, and Salafist initiatives to establish a parallel security order in certain neighbourhoods of Tunis have not succeeded. Throughout the political transformation since 2011, the state has regained the necessary social and political means to prevent the emergence of a more permanent parallel security structure. However, it has not been able to foster an inclusive model of security provision for all residents of Grand Tunis, in particular for those in poorer neighbourhoods.

Security and urban development are closely interlinked in Tunis. The urbanisation of Grand Tunis has always been marked by informal settlements whose inhabitants decry the state's inability to provide affordable and suitable housing in increasingly crowded neighbourhoods (so-called “popular” neighbourhoods), which have become centres of petty and drug-related crime. The lack of basic infrastructure such as streetlights and public transport and the weakening of mechanisms of social control among neighbours heighten residents' sense of insecurity in these areas.

The current structure of local governance has prevented the state from adequately responding to these challenges, as processes of decentralisation and security sector reform have not progressed sufficiently. Local government representatives, such as the delegate, lack necessary resources to fulfil their obligations, their position has been politicised as political parties attempt to champion their preferred candidate, and people lack trust in the delegate who they associate with the surveillance apparatus of the old regime.

Spontaneous attempts by residents to fill the security void have not been institutionalised and have therefore not led to parallel structures. Protection committees comprised of friends and neighbours, formed during the uncertain days after the fall of Ben Ali's regime, patrolled residential neighbourhoods at night. Yet they quickly disintegrated once the military stepped in to provide for people's security. In spite of a crisis of trust between state and society in the course of the country's political transformation, Tunisians have continuously demanded the state to act and secure their neighbourhoods. The government, however, has shown few signs that it aims to turn citizens' security into a main policy priority.

Recommendations to the Tunisian national, regional, and local authorities:

- Improve the level of security in the “popular” and spontaneously created neighbourhoods by improving the provision of public services and creating a community police force;

- Include the access to security provision for all Tunisians in the various strategic analyses of planning and development;
- Establish a new framework for partnerships between civil society organisations and public security providers (police, national guard, civilian protection) to sensitise inhabitants about urban security;
- Reinforce the dialogue between local population and state security actors about ways to decrease crime rates;

Recommendations to civil society actors:

- Take into account issues of security in the activities of civil society associations to create networks of mobilisation around the issue of equal access to security;

Recommendations to research institutions:

- Invest in research on citizen security in different regions of Tunisia and at different administrative levels, in particular with regard to the process of decentralisation and the transfer of competences to the local level;
- Make data on security-related issues available to state and non-state institutions and improve the dissemination of findings.

Matières

Introduction	P 7
1 Citizens, migrants and refugees in a fragmented city	8
2 Les habitants du Grand Tunis face aux « vides » sécuritaires laissé par l'État depuis 2011	10
3 Une alternative citoyenne provisoire de combler les « vides » sécuritaires de l'État tunisien : les comités de protection de la révolution	14
4 Pourquoi les comités de protection de la révolution ne se sont pas institutionnalisés ? Le contrôle social urbain comme faible ressource interne à la sécurité des quartiers	16
5 La crise du pacte implicite de « l'informalité » noué entre l'État tunisien et les citoyens au cœur du « vide » sécuritaire depuis 2011	18
6 Conclusion	21
Annexe 1 : données de terrain	24
Annexe 2 : travaux cités dans le rapport	25



Introduction

La capacité de l'État en Tunisie à assurer la sécurité des citoyens a été affectée par les désordres nés du déclenchement du soulèvement populaire de décembre 2010. C'est ainsi que le « retrait » de l'État tunisien, jusqu'alors acteur hégémonique de la sécurité en Tunisie, a mécaniquement fait baisser le niveau de sécurité des citoyens et crée une forme de « vide » sécuritaire qui, jusqu'à présent, n'a pas été totalement comblé par l'État ou par des acteurs non étatiques.

Des initiatives citoyennes ont très tôt émergé (dès 2011) pour répondre à la montée de l'insécurité dans un contexte « révolutionnaire ». Les « comités de protection de la révolution » se sont en effet créés de manière informelle et spontanée, notamment dans l'agglomération de Tunis (le « Grand Tunis »). D'autres initiatives sont venues de groupes salafistes/jihadistes qui ont tenté d'imposer un ordre sécuritaire aux habitants de certains quartiers populaires de Tunis.

Pour autant, ces initiatives ne sont pas transformées en une offre de sécurité alternative ou parallèle à l'État comme c'est le cas dans la Libye voisine depuis la chute du régime de Kadhafi. L'État tunisien possède actuellement suffisamment de ressources sociales et politiques pour contrer l'émergence d'une offre plurielle de sécurité, mais pas suffisamment pour être en mesure de répondre efficacement aux besoins des citoyens. Il demeure donc un « vide » sécuritaire en Tunisie en général et dans le Grand Tunis en particulier du fait des fortes densités de populations, particulièrement dans les quartiers défavorisés.

À l'heure actuelle, l'écart entre l'offre étatique de sécurité et les besoins citoyens persiste. Autrefois, cet écart était moindre car le « pacte de sécurité »¹ permettrait d'assurer un équilibre subtil entre politiques officielles de redistribution/offre de services et accès aux réseaux économiques et sociaux informels. Aujourd'hui, le vide sécuritaire témoigne du fait que ce pacte est rompu et alerte sur le recours incontrôlé à des modes informels de services urbains et de résolution de conflits. Ce phénomène est directement lié aux difficultés à intégrer les populations des vastes quartiers informels qui caractérisent depuis longtemps le développement urbain du Grand Tunis. Mais il est également dépendant de la faiblesse du contrôle social dans ces quartiers et de la défiance des citoyens tunisiens à l'égard de leurs services de sécurité et des autorités administratives locales, héritage de la surveillance et des pratiques sécuritaires particulièrement répressives de l'ancien régime.

1 Hibou, H. (2006) La force de l'obéissance (Chap. 7: les contours du pacte de sécurité tunisien), Paris: La Découverte. p.362
Meddeb, H. (2011) 'L'ambivalence de la « course à "el khobza" ». Obéir et se révolter en Tunisie», Politique africaine, N° 121: 35-51.

1 Aux sources de l'insécurité dans le « Grand Tunis » depuis 2011 : l'État en perte de contrôle sur le développement urbain et l'informalité

Tunis connaît depuis 1960 différents rythmes de croissance démographique liés d'une part à l'exode rural et d'autre part aux mobilités résidentielles du centre vers la périphérie (taux d'accroissement de l'ordre de 1,64% sur la période 2004-2014). Selon le recensement de 2014, le grand Tunis compte 2 643 695 habitants et 820 227 logements. Les années 1970-1980 ont été marquées par la prolifération de l'habitat spontané périurbain. Les premiers noyaux qui ont vu le jour aux portes de la ville ont connu un développement significatif² et une consolidation rapide.³ Cette forme constitue le mode principal d'urbanisation dans certaines zones du Grand Tunis comme à Ettadhamen ou encore à Ariana Nord qui enregistrent tout deux 76,5 % d'habitat spontané en 1993⁴ (Figure 1).

Le dysfonctionnement du système de financement de l'habitat et l'exclusion d'une partie de la population insolvable du marché du logement expliquent le recours de la population défavorisée à l'accaparement frauduleux des domaines publics ou à la construction informelle de leurs logements. Ce phénomène avait pris de l'ampleur jusqu'aux années 1980, mais l'État tunisien est parvenu à le stabiliser en légalisant certains îlots urbains informels tout en se montrant plus répressif à l'égard des tentatives de contourner les autorisations officielles de bâtir. À la suite du soulèvement populaire de 2011, on a assisté à un retour en force de l'informel et des constructions sauvages, y compris dans des quartiers abritant des classes moyennes, mais également, à moindre échelle, dans des quartiers résidentiels (Figure 1). Ainsi, plus de 40% des constructions se font sans autorisation de bâtir⁵ et le contrôle des locaux et de l'état de l'hygiène dans les espaces commerciaux n'est plus exercé. Cette exacerbation du phénomène de perte de contrôle par l'État de l'informalité est liée, entre autres, à la disparition de la police municipale en 2012 et à son intégration aux forces de l'ordre.⁶ Désormais, les procès-verbaux pour « construction anarchique » ou de pratique du commerce informel⁷ dans les rues, ne sont plus rédigés et les arrêtés de démolition ne sont plus appliqués par la police municipale.

Aujourd'hui, la crise du logement annoncée depuis plus de vingt ans dans le Grand Tunis et au niveau des grandes agglomérations urbaines (Sfax, Sousse, Bizerte, Gabès, etc.), ne cesse de

2 En 1988, il existait 3600 ha d'habitat spontané, soit le quart de la surface de Tunis. Cf. Zerai. F. (1999) 'Extension urbaine d'une périphérie de Tunis capitale'. Le cas d'Ariana-Nord, Thèse de doctorat en géographie, FSHST, p.450.
3 Chabbi. M. (1984) 'Urbanisation spontanée et acteurs urbains, le cas des lotisseurs clandestins', Genève-Afrique, XXII(5): 123-136.
4 Zerai. F. (1999) ibid.
5 Direction générale des collectivités publiques et locales (Tunisie), DGCL, 2015, Etat des collectivités locales, rapport technique interne (inédit).
6 Par décret n°2012-518 du 2 juin 2012, le corps des contrôleurs des règlements municipaux a été supprimé et intégré au corps de la sûreté et de la police municipale.
7 Schneider. F (dir.), (2002) 'Size and Measurement of the Informal Economy in 110 Countries around the World', World Bank, Washington D.C.

s'aggraver et traduit l'évolution des clivages qui marquent les changements au sein de la société tunisienne. La classe moyenne tendrait ainsi progressivement à s'effondrer en faveur de la classe aisée. Cette dernière, qui cherche à se distinguer socialement, investit dans des logements qui répondent à ses besoins en termes de sécurité urbaine et d'intimité. On voit ainsi apparaître des résidences gardées⁸ dans les nouvelles périphéries aisées du Grand Tunis (Raoued, La Soukra, le Lac) au détriment de quartiers informels⁹ qui continuent de sortir de terre en l'absence d'une politique de logement social destinée aux catégories défavorisées et aux classes à faible revenu.

Ce phénomène a mis en évidence l'incapacité de l'État à mettre en place une politique susceptible d'assurer la sécurité urbaine aux citoyens en termes de logements abordables et adaptés, mais surtout en termes d'accès aux services urbains les plus indispensables (réseau d'assainissement, éclairage, transports, aménagements pour protéger les piétons de la circulation, etc.).

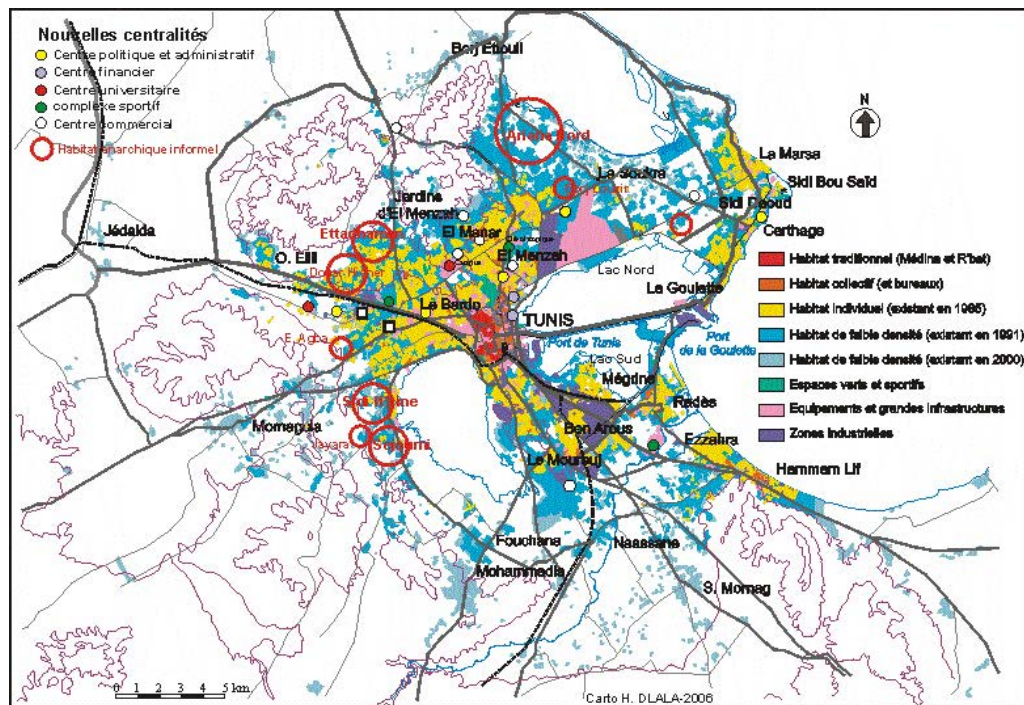


Figure 1 : structure du Grand Tunis (Habib Dlala, 2006)

8 Une offre privée de sécurité s'est développée sous forme de sociétés de gardiennage et de protection physique des biens et des personnes. Leur nombre a été multiplié par quatre en l'espace de cinq ans (2011-2016) pour atteindre 40. Elles sont essentiellement localisées dans les grandes villes (Sfax, Sousse, etc), et la majorité (25) se trouve dans le Grand Tunis. Cette offre parallèle de sécurité s'inscrit dans une tendance de privatisation de la sécurité des bâtiments et des entreprises publiques par des gardiens sans armes. Cependant, l'autorisation d'ouverture et les recrutements des agents restent sous le contrôle du ministère de l'Intérieur.

9 Dlala, H. (2007) 'Métropolisation et recomposition territoriale du Nord-Est tunisien', Cybergeo: European Journal of Geography [Online], Environment, Nature, Landscape, document 410: <http://cybergeo.revues.org/13863?lang=en#quotations>

2 Les habitants du Grand Tunis face aux « vides » sécuritaires laissés par l'État depuis 2011

En Tunisie, le déclenchement de la révolution de 2010-2011 a fait baisser mécaniquement le niveau de la sécurité des citoyens et de protection de l'État car le surinvestissement populaire dans la politique s'est parfois exprimé de manière brutale et s'est traduit par des troubles à l'ordre public et des désordres sécuritaires : « sittings » et manifestations, irruptions de protestataires dans les locaux de la municipalité, du gouvernorat, des commissariats de police, ou des casernes de la garde nationale, marches de chômeurs, grèves sectorielles et générales, pillages et destructions d'usines, barrages routiers de travailleurs, etc.¹⁰

Entre 2012 et 2015, le nombre d'actes criminels à l'échelle nationale a augmenté d'environ 12 %, passant de 167 751 à 187 316. Les vols et les violences dominent cette catégorie et restent une des principales manifestations de l'insécurité, notamment en milieu urbain. Les actes portant atteinte à la famille et à l'enfance sont en augmentation depuis 2012 et montrent une forme d'affaiblissement du contrôle social. La sécurité publique est de loin la plus affectée par les troubles révolutionnaires puisque la part des atteintes à l'ordre public dans la criminalité en général a presque doublé en moins de cinq ans, passant de 7,8 % à 14,6 % (Figure 2).

Ces statistiques de la direction générale de la Sécurité publique (ministère de l'Intérieur) témoignent d'un contexte davantage marqué par l'insécurité en Tunisie depuis le début de la révolution. Ils doivent être mis en corrélation avec l'affaiblissement de l'infrastructure sécuritaire tunisienne. En effet, le ministère de l'Intérieur indiquait en 2012 que 400 postes de police avaient été saccagés ou incendiés, ainsi que 800 véhicules sur tout le territoire¹¹ au cours de la première année de la révolution. Les forces de sécurité tunisiennes ont subi de manière violente la contestation populaire car elles apparaissaient comme les symboles du régime policier de Ben Ali. Elles font donc face à une crise de légitimité depuis 2011 avec le rejet populaire,¹² mais également de commandement en raison des huit changements de gouvernement en quatre ans et des luttes politiques au sommet du pouvoir.¹³ À cela s'ajoute une crise d'organisation car la structure des forces de sécurité doit être réformée pour s'accorder avec le nouveau régime démocratique.¹⁴ Enfin, police et garde nationale traversent une crise de moyens qui est notamment illustrée par leur incapacité à remplir certaines missions de maintien de l'ordre (encadrement de manifestations) faute de véhicules. Cela oblige parfois le délégué (représentant de l'État au niveau local) à puiser dans le budget de sa délégation pour

10 International Crisis Group (2012) 'Tunisie : lutter contre l'impunité, restaurer la sécurité'. Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord Report no. 123, mai.

11 Conférence de presse de Ali Laâredh, ministre de l'Intérieur le 13 février 2012.

12 Entretien le 09/03/2016 avec un membre du comité directeur central au sein de AGIL (entreprise publique de distribution de pétrole) et membre du comité directeur de l'observatoire de la sécurité globale.

13 International Crisis Group (2015) 'Réforme et stratégie sécuritaire en Tunisie'. Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord, Report no. 161, juillet

14 Kartas. M. (2014) 'Foreign Aid and Security Sector Reform in Tunisia: Resistance and Autonomy of the Security Forces', Mediterranean Politics, 19(3): 373-391.

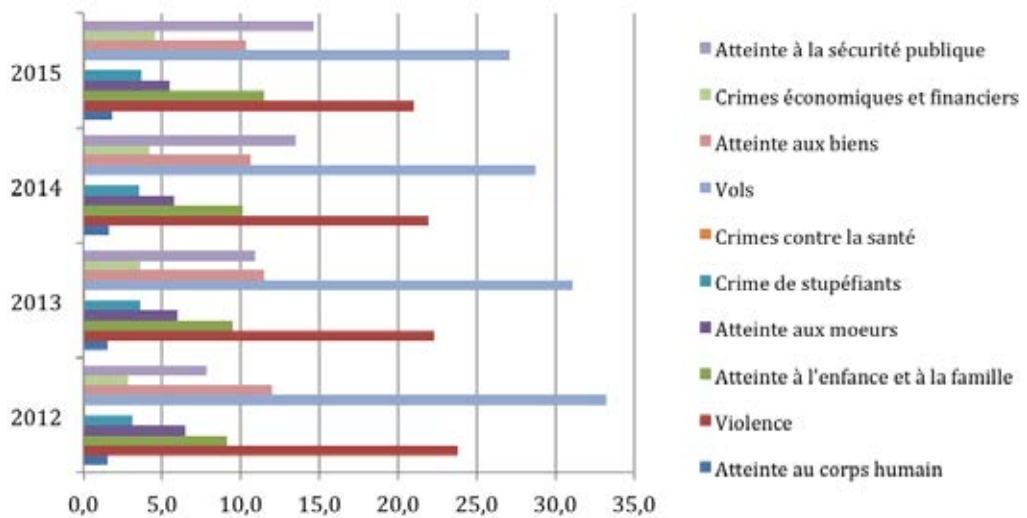


Figure 2 : L'évolution de la criminalité en Tunisie, 2012-2015 (en pourcentage)

louer des véhicules dans une agence du quartier afin de les mettre à la disposition du commissariat de police.¹⁵

L'État tunisien est également affaibli dans son infrastructure sécuritaire en raison de l'impuissance à laquelle a été réduit le délégué qui est pourtant la pièce maîtresse administrative de l'État (services déconcentrés) pour assurer la sécurité au niveau local : « tout le monde vient se plaindre ou présenter ses doléances au délégué, mais je ne dispose d'aucun moyen pour y remédier » (déléguée du quartier al-Menzah).

Le délégué assure la continuité de l'État au niveau local, il est le « représentant du Président de la république à l'échelon territorial » entre le gouverneur et le chef de secteur (administrateur civil à l'échelle micro-local). En tant que président du conseil local de développement, il coordonne les relations entre la société civile (les citoyens) et l'État par le biais de la proposition de projets, mais également en appliquant la politique de sécurité du gouvernement et de l'État. Le ministère de l'Intérieur est son autorité de tutelle, mais il est hiérarchiquement soumis au gouverneur.

Dans les faits, le délégué ne dispose pas de pouvoir de police, mais il est en contact permanent et quasi quotidien avec les responsables des forces de sécurité dans sa circonscription (police, garde nationale, police municipale), en sus des réunions officielles une fois par mois. C'est ainsi qu'il assure la coordination de tous les services de l'État, particulièrement pour les questions sécuritaires, aux trois niveaux territoriaux (secteur, délégation, gouvernorat). En ce sens, son rôle et sa fonction sont comparables à celle du « mokhtar » libanais, à la différence que le délégué n'est pas élu, mais nommé par le ministère de l'Intérieur.

Historiquement, « l'administration territoriale tunisienne est faible, car dénuée d'un véritable pouvoir de décision et de budgets permettant la mise en œuvre efficace de la politique de dévelop-

¹⁵ Entretien le 07/03/2016 avec une déléguée du quartier al-Menzah.



pement local ».¹⁶ Néanmoins, le délégué incarnait le vis-à-vis de la population pour des demandes de services publics et centralisait les renseignements issus de la surveillance de la population par les services de sécurité. Il était donc le garant d'un certain ordre public et sécuritaire. Or, après le déclenchement de la révolution, le délégué a été de plus en plus perçu par la population comme le « délateur », « l'agent local de renseignement du régime de Ben Ali », le courtier local de l'ancien Rassemblement démocratique constitutionnel (RCD, parti présidentiel sous Ben Ali), aujourd'hui dissous. Sans compter qu'avec la crise qui touche les services de sécurité et la crise budgétaire de l'État, le délégué n'exerce plus de manière efficace ses tâches de coordination sécuritaire et il fait l'objet, encore aujourd'hui, de dénigrement de la part de la population, et notamment de la jeunesse comme l'ont révélé les discussions durant les sessions de « focus group ».¹⁷ À cela s'ajoute le fait que la fonction de délégué n'a pas été revalorisée par l'État, mais au contraire, elle a été dévalorisée par le fait de sa politisation, mais dans le sens clientéliste du terme. Les partis politiques ont en effet convoité cette fonction pour la faire occuper par leurs cadres et militants, la rendant ainsi sujette à des critères d'attribution hautement subjectifs. D'où la contradiction relevée par une déléguée Tunisoise : « la sécurité est érigée en priorité nationale par le gouvernement et l'État, alors que les nominations des délégués sont désormais partisans et se font sans critère de compétence. La dévalorisation de la fonction amène les agents compétents à s'en détourner ».¹⁸

Ces crises de l'appareil sécuritaire étatique (police, garde nationale et administration locale) dans un contexte révolutionnaire sont symptomatiques d'un État tunisien qui assume avec moins d'efficacité que sous le régime de Ben Ali son rôle de garant de la sécurité des citoyens.¹⁹ Ceci s'explique par le fait que l'État tunisien de l'ère démocratique dispose de moins de ressources sociales, politiques, organisationnelles et matérielles pour assurer la sécurité.²⁰ Le retrait de l'État a favorisé dans un premier temps l'émergence d'une initiative populaire pour surmonter la crise sécuritaire et étatique.

16 Entretien le 09/03/2016 avec un membre du comité directeur central au sein de AGIL (entreprise publique de distribution de pétrole) et directeur de l'observatoire de la sécurité globale.

17 Focus group composé de facilitateurs des quartiers - Jasmine Fondation, le 09/03/2016.

18 Entretien le 07/03/2016 avec une déléguée du quartier al-Menzah.

19 International Crisis Group (2015) 'Réforme et stratégie sécuritaire en Tunisie'. Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord, Report no. 161, juillet.

20 Brooks. R. (2016) 'Subjecting the Military to Rule of Law: The Tunisian Model', in Eva Bellin & Heidi Lane (eds.), Building Rule of Law in the Arab World, Boulder: Lynne Rienner, p.311

3 Une alternative citoyenne provisoire de combler les « vides » sécuritaires de l'État tunisien : les comités de protection de la révolution

Face au déclenchement d'une violence populaire inédite partout sur le territoire et aux flottements au sommet de l'État, les forces de sécurité se sont retirées durant plusieurs jours des quartiers de Tunis où la menace était la plus tangible (incendies des locaux de la municipalité, de la délégation, des commissariats et des commerces).

Des collectifs de citoyens ont alors pris en main la sécurité des quartiers en organisant des rondes de surveillance, en régulant le trafic routier en coordination avec l'armée, seule force sécuritaire de l'État à être alors pleinement opérationnelle et déployée sur l'ensemble du territoire. Ce n'est pas uniquement le vide sécuritaire qui a entraîné la constitution rapide et spontanée des « comités de protection de la révolution », mais également la propagation de rumeurs faisant état d'exactions de la part de groupes armés affiliés au président déchu Ben Ali. Cette rumeur qui s'est révélée infondée faisait suite à d'autres rumeurs, notamment celle d'une mutinerie à la prison de Mornaguia (périphérie est de Tunis). Ces collectifs principalement constitués de voisins, d'amis et de parents ont eu une existence limitée dans le temps, allant de quelques jours à deux ou trois semaines. La police, ainsi que la garde nationale, les deux principales forces de sécurité intérieure en Tunisie, ont progressivement réintégré leurs locaux endommagés et exercé de nouveau leurs fonctions, bien que d'une manière discrète et attentiste. Quant à la police municipale, dont les pouvoirs de police sont très limités, elle n'a pas véritablement retrouvé son rôle ex-ante et ses fonctionnaires ont été intégrés à leur demande en 2012 dans les forces de sécurité intérieure sous la tutelle du ministère de l'Intérieur.

L'expérience des comités de protection de la révolution est restée marquée par les circonstances exceptionnelles qui ont fait naître ces collectifs et n'a jamais dépassé le stade d'une organisation citoyenne spontanée et ad hoc. Les entretiens avec les enquêtés dans les différents quartiers de Tunis, qu'ils soient défavorisés ou résidentiels, révèlent que le rétablissement de l'ordre par les forces légales de sécurité (police, garde nationale, armée) était généralement attendu par les habitants.²¹ En témoignent les actes volontaires citoyens en faveur de la reconstruction ou le réaménagement des postes de police et des municipalités. Ces actes peuvent paraître contradictoires eu égard à la défiance des citoyens à l'encontre de la police de Ben Ali. Mais les enquêtes montrent que les habitants des quartiers cherchaient davantage à préserver les institutions de l'État qu'à signifier le retour en grâce de la police auprès de la population.²²

Seuls certains groupes de délinquants ou d'extrémistes religieux salafistes/djihadistes comme dans les cités Hle et Ettadhamen avaient un intérêt crapuleux ou politique à chasser la police des

21 Kartas, M. (2014) 'Foreign Aid and Security Sector Reform in Tunisia: Resistance and Autonomy of the Security Forces', *Mediterranean Politics*, 19(3): 373-391.

22 International Crisis Group (2011) 'Soulèvements populaires en Afrique du Nord et au Moyen-Orient (IV) : La voie tunisienne'. Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord no. 106, avril.

quartiers en tentant de proposer une offre parallèle de sécurité et de « rétablissement de l'ordre ». L'objectif était ainsi de protéger leur commerce clandestin de biens alimentaires, de stupéfiants et de boissons alcoolisées dans des locaux non autorisés ou bien de diffuser une prédication dénonçant l'illégitimité de l'État.²³ Mais cette tentative a tourné court car ces mêmes groupes ont contribué aux actes de pillage et de violence dans des quartiers voisins et se sont ainsi aliéné le soutien de la majorité de leurs habitants, mais aussi de leurs propres voisins.

La « demande d'État » de la part des Tunisois s'est à nouveau fait ressentir après les premières courtes expériences d'autogestion de la sécurité et le constat que des acteurs non étatiques ne représentaient pas une alternative crédible de protection des citoyens. Si la montée de l'insécurité dans le Grand Tunis n'a pu être contrée par les collectifs citoyens de protection de la révolution, ou bien par des acteurs locaux, c'est probablement parce qu'ils ne disposaient pas de ressources sociales suffisantes pour imposer un contrôle territorial et répondre à la demande citoyenne en services urbains.

23 Meddeb, H & Fahmi, G, (2015) 'Market for Jihad. Radicalization in Tunisia', Carnegie Endowment for International Peace, Carnegie Middle East Center, Beirut.

4 Pourquoi les comités de protection de la révolution ne se sont pas institutionnalisés ? Le contrôle social urbain comme faible ressource interne à la sécurité des quartiers

En Tunisie, dans les milieux ruraux, les relations stables et continues de voisinage, d'entraide et de proximité favorisent une autorégulation des rapports sociaux, ce qui élève le niveau du contrôle social et renforce le sentiment de sécurité. Dans le contexte urbain des grandes villes comme Tunis, ces formes sociales d'assistance, de solidarité et de contrôle sont moins diffuses et constantes et s'enracinent donc faiblement.

Qu'il s'agisse des quartiers aisés de la banlieue Nord et Nord-Est du Grand Tunis (El Menzah, Ennaser, La Marsa, Carthage) ou bien des quartiers défavorisés de la périphérie Est et Nord-Ouest (El Basstine-Mnihla et Ettadhamen), le contrôle social n'est pas un élément déterminant pour garantir la sécurité urbaine. Les populations qui y résident ne pratiquent pas une autorégulation de la sécurité et délèguent, pour des raisons différentes, cette fonction à l'État tunisien. Dans les quartiers résidentiels de Tunis où l'élite politique et économique du pays est établie, les enquêtes menées par Urbaconsult²⁴ révèlent que suite aux troubles révolutionnaires, des familles avaient quitté leurs villas isolées pour s'installer dans des appartements collectifs ou dans des résidences gardées, situés à El Aouina, la Soukra, Raoued. En effet, dans ces quartiers d'habitat individuel, la sécurité est directement dépendante de la présence physique des forces sécuritaires étatiques et de leurs infrastructures (poste de police, garde nationale, caserne). Or, avec le retrait relatif et provisoire de ces forces, les habitants n'ont pas pris en charge leur sécurité collective en raison de la faiblesse des liens sociaux entretenus. L'incertitude sécuritaire était d'autant plus forte dans ces quartiers aisés situés à proximité des quartiers défavorisés à l'image des jardins d'El Menzah limitrophes d'El Basstine-Mnihla et Ettadhamen, Carthage limitrophe d'El Kram-Ouest, la Marsa limitrophe de Bouselsla.

Dans les quartiers défavorisés du Grand Tunis (Cité Hlel, Ettadhamen, El Bassatine, Sidi Hcine, Hay Boumya, Kram-Ouest), le sentiment d'appartenance des habitants est fort malgré ou bien à cause de la marginalisation. Dans une certaine mesure, les habitants respectent les normes qui régissent leur microcosme social, s'attachent à leurs quartiers, les sécurisent et refusent de les quitter, malgré une infrastructure sécuritaire étatique lacunaire et déficiente.²⁵ De ce point de vue, on peut dire qu'un contrôle social s'exerce pour que la sécurité des habitants soit assurée. Néanmoins, ce contrôle social orienté vers la sécurité ne s'exerce que dans des unités de voisinages restreintes dont les liens sociaux et communautaires sont circonscrits au sein de périmètres urbains exigus. Les actes de solidarité et d'entraide familiale ne forment donc pas un

24 Enquête par entretien menée en avril 2016 auprès des habitants des résidences gardées et des villas excentrées dans la banlieue nord et nord-est de Tunis (Soukra, Raoued, Nahli, Carthage, Jardin El Menzah).

25 Meddeb, H. (2011) 'L'ambivalence de la « course à "el khobza" ». Obéir et se révolter en Tunisie', Politique africaine, N° 121: 35-51.

ensemble institutionnalisé et diffus de pratiques régulatrices des conflits entre habitants des quartiers au point de concurrencer les institutions étatiques officielles (tribunaux, police, délégation, secteur, gouvernorat). Dans les quartiers populaires et informels du Grand Tunis (Ettadhamen, Douar Hicher, Sidi Hcine, Sidi Amor-Kram-Ouest, Hay Bou Selsla-La Marsa, Zouaydya-Soukra, Fathall-Jebal Jeloud, Jebal Lahmer, etc.), les liens communautaires et territoriaux qui unissaient les migrants ruraux des années 1960-1980 disparaissent progressivement. Aujourd'hui, les familles issues de clans tribaux de l'ouest et du sud de la Tunisie, ainsi que d'autres groupes communautaires (Frachich, H'memma, Jlass, etc.) se sont élargies et éclatées. Aussi elles n'opèrent pas (et n'ont jamais opéré) comme des structures sociales permanentes et à la légitimité diffuse en matière de régulation des conflits et de protection des habitants des quartiers du Grand Tunis.

Les enquêtes sociologiques menées dans les quartiers défavorisés du Grand Tunis viennent confirmer le constat que le contrôle social n'agit pas comme un facteur déterminant d'autorégulation interne de la sécurité urbaine. En effet, 62% des enquêtés se disent insatisfaits du niveau de sécurité dans leur quartier et 48 % d'entre eux réclament l'amélioration du niveau de sécurité dans leur voisinage. Les habitants considèrent (45% des enquêtés) que les relations de proche voisinage ou de voisinage plus éloigné (le quartier au sens large) sont conflictuelles ou absentes. Une enquête plus affinée et ciblée sur les femmes et les jeunes montre que 56% d'entre eux (femmes et jeunes) estiment qu'il est difficile de se déplacer en sécurité à des heures tardives du soir. Les femmes affirment se trouver en situation d'insécurité dans ces quartiers quand 75 % d'entre elles disent subir des actes de violence et de harcèlement menés à leur rencontre.²⁶

Une preuve supplémentaire est apportée concernant l'influence relative du contrôle social sur la sécurité urbaine par le fait que les quartiers populaires notamment à Douar Hicher et Mnihla ont abrité des « cellules dormantes » d'individus liés à la vague de terrorisme qui s'est abattue sur la Tunisie au cours des années 2015 et 2016.²⁷ Ici, le système interne de contrôle social a montré ses limites, car ces individus n'ont pas été repérés par les populations locales, ni par les propriétaires qui leur ont loué leur logement. La forte densité urbaine des quartiers populaires du Grand Tunis peut expliquer que ces individus liés de près ou de loin au terrorisme n'aient pas été immédiatement repérés. Elle met en évidence les failles sécuritaires qui résultent du « vide » laissé par l'État et jusqu'à présent non comblé, ainsi que de la gestion non maîtrisée des dynamiques urbaines au sein des quartiers défavorisés du Grand Tunis.

Le contrôle social dans le milieu urbain tunisois n'offre pas les mêmes ressources en matière de sécurité urbaine que les instances judiciaires, administratives ou policières de l'État, probablement parce qu'il n'agit pas sur un mode diffus de sanctions des comportements déviants. Ainsi, des acteurs non étatiques concurrençant l'État sur le plan de la sécurité n'ont pu émerger en puisant dans les ressources du contrôle social local. Cela explique peut-être le fait que face à la montée de l'insécurité et malgré l'affaiblissement de l'infrastructure sécuritaire de l'État, les habitants des quartiers populaires ne trouvent pas de nouveaux acteurs structurés de la sécurité vers qui se tourner. Il en résulte que la crise de la sécurité urbaine vécue par les tunisois n'a pas conduit à déléguer la fonction sécuritaire à d'autres structures que la police ou les conseils locaux (maires et délégués).

26 Cawtar (Centre de la femme arabe pour la formation et la recherche) & Kahloun, H, 2013, Étude de l'accès des catégories défavorisées au logement social, analyse des politiques publiques du point de vue des droits de l'Homme et du genre. (Enquête réalisée auprès d'un échantillon national de 500 ménages/logements).

27 Packer, G. (28 March 2016) 'Exporting Jihad. The Arab Spring has given Tunisians the freedom to act on their unhappiness', The New Yorker, New York.

5 La crise du pacte implicite de « l'informalité » noué entre l'État tunisien et les citoyens au cœur du « vide » sécuritaire depuis 2011

Le « vide » sécuritaire dans le Grand Tunis depuis 2011 repose sur le paradoxe selon lequel les citoyens rejettent toute offre non étatique de sécurité tout en se tournant vers un État qui ne fait pas de la sûreté urbaine sa priorité politique, administrative et budgétaire.

Ce paradoxe peut être surmonté si l'on tient compte de la faiblesse structurelle du contrôle social dans les quartiers, mais également du pacte « implicite » de « l'informalité » entre l'État tunisien et les habitants du Grand Tunis. Cet « implicite » de l'informalité constitue l'une des composantes du « pacte de sécurité » dont Béatrice Hibou rend compte avec précision.²⁸ En effet, depuis plusieurs décennies l'État tunisien tolère l'informalité de l'habitat, du commerce, des services et de l'économie en général, en échange de laquelle les citoyens acceptent les déficiences de l'État en matière d'institutions et ne s'orientent pas vers des acteurs non étatiques. Ce pacte offrait une sécurité « sociétale » qui consistait à laisser des espaces d'informalité économique et sociale pour compléter les politiques « officielles » de transferts sociaux, généralisation de l'éducation, promotion de la femme, etc. La durabilité de ce pacte était « garantie » par l'accès des citoyens au crédit, aux espaces d'informalité, ainsi que par une surveillance policière contre les « potentiels destructeurs de l'ordre social ».²⁹ Mais ce pacte connaît à l'heure actuelle une crise car les déficiences de l'État tunisien menacent ce que le régime de Ben Ali était parvenu à maintenir, à savoir, la sécurité des biens et des personnes. Aujourd'hui avec le « retrait sécuritaire » de l'État, l'équilibre du « pacte de sécurité » qui prévalait jusqu'à 2010-2011 est rompu sans qu'un nouveau ne soit venu le remplacer. En effet, l'ensemble des enquêtés, « focus group », jeunes étudiants en urbanisme, gouverneur, délégué, maire et fonctionnaires municipaux, hauts fonctionnaires du ministère de l'Intérieur s'accordent à dire que le sentiment d'insécurité est toujours très présent depuis le déclenchement de la révolution. Le fait que l'État tunisien ne contrôle plus que relativement l'accès des citoyens aux espaces d'informalité confirme cette précarité de l'équilibre sécuritaire en Tunisie.

Les partis politiques qui pourraient proposer une solution à la crise du pacte qui lie État et société sont décrédibilisés aux yeux des enquêtés qui considèrent que leurs discours manquent de rigueur et de responsabilité et qu'ils reflètent leur faible engagement dans les questions liées au développement local et à la sécurité urbaine : « à Mnihla, généralement, les partis politiques ne se manifestent par des actions locales qu'en période électorale, (...), il n'y a pas de travail de groupe initié par les partis politiques avec les citoyens.³⁰ Il en va de même avec les médias qui apparaissent comme des sources de désordre et attisent le sentiment d'insécurité en véhiculant des discours et images qui agitent la menace terroriste, criminelle, extrémiste religieuse. D'où le climat de méfiance qui caractérise les relations entre les partis politiques et les habitants, d'une part, les associations et les partis politiques d'autre part. Malgré le nouveau cadre constitu-

28 Hibou. H, (2006) La force de l'obéissance (Chap. 7: les contours du pacte de sécurité tunisien), Paris: La Découverte. p.362

29 Hibou. H, (2006) ibid.

30 Focus group composé de facilitateurs des quartiers - Jasmine Fondation, le 09/03/2016.

tionnel³¹ et législatif³² qui prévoit la mise en œuvre d'une décentralisation et donne de nouvelles opportunités à la participation citoyenne dans le développement local, le manque de confiance peut être expliqué par l'absence de « vision d'avenir » dans les programmes des partis politiques et le manque de complémentarité dans le rôle que devrait jouer chaque acteur dans l'offre locale de la sécurité.

« Qu'il s'agisse des partis politiques, des médias ou bien des services de sécurité et des représentants de l'État, le sentiment exprimé par les habitants des quartiers du Grand Tunis est que chacun poursuit ses intérêts spécifiques : « les espaces publics ne sont rénovés qu'au moment de fêter l'anniversaire des martyrs. Eux sont morts, paix à leurs âmes, mais nous, nous sommes bien vivants et nécessitons la rénovation de ces espaces de vie. C'est identique concernant la sécurité. Les moyens ne sont déployés que lorsqu'une personnalité politique tunisienne ou étrangère visite le quartier. L'État se préoccupe donc de la sécurité des personnalités avant celle de ses citoyens. (...) L'État est également absent lorsque les gens de Jbal Jloud construisent des logements illégaux sur des terrains appartenant à la STEG (société nationale d'électricité) où des câbles électriques de très haute intensité sont enterrés. Il n'y a même pas de considération pour le danger que cela représente pour la sécurité des habitants ». ³³

31 La nouvelle Constitution de janvier 2014 consacre un chapitre à la question du pouvoir local (chapitre 7) et a posé les premiers jalons de la démocratie participative (article 139). Selon cet article, les organisations de la société civile doivent être consultées dans toutes les étapes des projets de développement territorial.

32 Promulgation du décret-loi n°88-2011 du 24 septembre 2011 relatif à l'organisation des associations.

33 Focus group composé de facilitateurs des quartiers - Jasmine Fondation, le 09/03/2016.



Conclusion

Au contraire de Beyrouth et du Liban, le Grand Tunis et la Tunisie ne connaissent pas de divisions ethno-religieuses marquées et profondes, ni de partis puissants qui sont des acteurs importants de la sécurité des citoyens, ni de contrôle social structurant.³⁴

En dépit des désordres de la révolution tunisienne, l'État tunisien demeure le principal, sinon l'unique pourvoyeur de sécurité aux citoyens de la capitale. L'enquête de terrain menée dans le Grand Tunis montre néanmoins que cet État est significativement affecté dans sa capacité à assurer la sécurité, ce qui est concordant avec les données officielles sur la criminalité dans le Grand Tunis, ainsi que la montée du sentiment d'insécurité exprimé par l'ensemble des enquêtés. Les habitants du Grand Tunis évoquent même un « retrait sécuritaire » de la part l'État, ce qui rompt avec l'ancien régime de Ben Ali. Ce retrait étatique se manifeste par une présence des services de sécurité (police, garde nationale) moins active et une administration locale réduite à l'impuissance. Mais il se traduit également par un contrôle étatique moins strict sur l'accès des citoyens aux espaces de l'informalité (commerce, habitat, transport, services, etc.), ce qui constitue un facteur supplémentaire de désordre et donc d'insécurité. Mais si l'insécurité monte et que l'État est perçu comme effectuant un « repli », qui donc est effectivement en charge de la sécurité ?

L'émergence de deux alternatives sécuritaires pour combler le vide laissé par l'État n'ont pas connu de lendemains. En effet, les comités de protection de la révolution ont fonctionné dans un espace-temps limité et les tentatives de salafistes/jihadistes d'imposer un ordre sécuritaire dans les quartiers défavorisés de Tunis traditionnellement hostiles à l'État, ont rapidement échoué. Ces tentatives n'ont fait qu'émerger sans s'institutionnaliser car le contrôle social étant faible dans les quartiers du Grand Tunis, les ressources sociales ont manqué pour concurrencer les institutions bien établies de l'État tunisien. De plus, même si la tolérance de l'État est plus forte quant à l'accès aux espaces d'informalité et que cette tolérance est une source de désordres économiques, sociaux et sécuritaires, elle demeure une base du pacte de sécurité qui prévalait avant 2011. Ainsi, les habitants de Tunis satisfont une partie de leurs besoins les plus impérieux, logement, électricité, biens de consommation, en ayant recours à l'informalité, mais sans que cette informalité soit totalement hors de contrôle.

Il reste que le sentiment d'insécurité demeure vivace dans le Grand Tunis, alimenté par la défiance des citoyens à l'égard des représentants de l'État et des partis. Aussi, se trouvent-ils dans une situation paradoxale où les citoyens se défient de l'État tout en se tournant en priorité vers lui pour assurer leur sécurité, faute d'alternatives.

Une des solutions à cette crise pourrait consister à soutenir l'État tunisien dans une démarche de retour à un contrôle strict de l'informalité grâce à des outils de gestion locale de la sécurité. Ce soutien pourrait se matérialiser dans le cadre de la réforme de la décentralisation, laquelle

³⁴ Belhadj, S., Van der Borgh, C., Jaffe, R., Price, M., Stel, N. & Warren, M. (2015) Plural Security Provision in Beirut, The Knowledge Platform Security & Rule of Law, The Hague.

prévoit la refondation des relations police-citoyens au niveau local, ainsi que l'établissement de pouvoirs locaux autonomes prenant en charge le développement urbain et en proposant des alternatives citoyennes à l'informalité débridée, source de désordres sécuritaires.

Recommandations aux autorités tunisiennes nationales, régionales, locales :

- Améliorer le niveau de sécurité dans les quartiers populaires et les quartiers spontanés par l'amélioration de l'offre des services urbains (éclairage public, état de la voirie) et la mise en œuvre du projet de création d'une police de proximité ;
- Introduire la question de la sécurité et de son accès égal à tous les citoyens tunisiens dans les différentes études stratégiques de planification liée au développement ou aux territoires ;
- Établir un nouveau cadre de partenariat entre organisations de la société civile et districts régionaux de la sécurité publique (police, garde nationale, protection civile) en vue de sensibiliser les habitants et les acteurs à la question de la sécurité globale dans les villes ;
- Renforcer les structures de dialogue entre populations locales et acteurs étatiques de la sécurité – associations, syndicats, partis politiques –, ce qui contribuerait à la réduction des actes criminels, préviendrait les conflits et/ou en améliorerait la gestion ;
Mettre en place une stratégie de communication externe de la direction générale de la sécurité publique qui s'adresse aux publics cibles identifiés (par exemple : adolescents, écoliers, associations, habitants des quartiers populaires, habitants des zones frontalières, usagers des espaces publics, usagers de la route, etc) ;
- Mettre en place des observatoires de la sécurité urbaine de proximité dans les villes qui auront pour rôle d'observer de près les dynamiques sociales urbaines, les rapports de voisinage et les mobilités intra et interquartiers ;

Recommandations pour les acteurs de la société civile :

- Prendre en considération les questions sécuritaires dans leurs activités associatives dans les domaines social, éducatif (scolaire), du sport, urbains et ruraux, etc.), afin de constituer des réseaux qui joueront le rôle de forces de mobilisation et de proposition au service de l'accès citoyen égal à la sécurité et à la sécurité globale ;

Recommandations pour les institutions de recherche :

- Investir dans la recherche sur la problématique de la sécurité des citoyens dans les différentes régions – littorales et intérieures – de Tunisie et à différentes échelles (région, gouvernorat, municipalité, délégation, secteur) au regard du nouveau processus de décentralisation et de transfert de compétences aux pouvoirs locaux ;
- Rendre les données officielles sur la sécurité dans les régions accessibles aux professionnels de la sécurité publics et privés et aux citoyens en général, ce qui suppose l'amélioration des outils et des canaux de diffusion de l'information.



Annexe 1 : données de terrain

L'analyse est basée sur une enquête qualitative à partir d'entretiens avec les principaux acteurs étatiques et non-étatiques, élus locaux impliqués dans la gestion des questions de sécurité dans le Grand Tunis, ainsi qu'avec des membres d'associations de la société civile, jeunes et moins jeunes, responsables, militants et bénévoles directement concernés par la problématique de la sécurité.

Cette enquête a bénéficié également des relevés et des observations ethnographiques que nous avons pu effectuer lors de nos visites dans plusieurs quartiers du Grand Tunis accompagné de coordinateurs originaires et/ou habitants des quartiers en question : Ettadhamen-Mnihla, Douar Hicher, Hay Helal-Kabbaria, Mhamdia Fouchena, Jbal Jloud, ainsi que la commune de Monarguia. Nous avons ainsi pu identifier des logiques sociales, économiques et spatiales communes à au sein d'espaces urbains différenciés.

Quartiers de Tunis où l'enquête a été menée du 6 au 11 mars 2016

- Al-Manzah : quartier résidentiel de la périphérie nord, bordé par un quartier informel (kerch al-ghaba) de 7000 habitants. Al-Manzah abrite également des ambassades et des résidences d'ambassade, écoles étrangères.
- Cité Attadhamen-Mnihla : quartier de l'ouest de Tunis, quatrième plus importante municipalité de Tunisie en termes d'habitants (120 000). Ce quartier est majoritairement constitué d'habitat informel où les jeunes et les forces de l'ordre entretiennent des relations problématiques.
- Jbal Jloud : quartier sud de Tunis où l'activité industrielle est importante et l'habitat informel également. Des usines à proximité du quartier avaient été pillées durant les premiers mois de la révolution.
- Mornaguia : commune agricole de la périphérie sud-ouest de Tunis, elle est emblématique de l'étalement urbain de Tunis et connaît une croissance démographique et économique. L'habitat informel s'y développe à l'instar des autres quartiers de Tunis.

ENTRETIENS AVEC DES ACTEURS CLEFS/DISCUSSIONS AVEC DES MEMBRES DE « FOCUS GROUP »

Acteurs/Focus group	Participants	Date
Déléguée El Menzah	1	7 Mars
Ancien gouverneur (gouvernorat Manouba)	1	7 Mars
Direction générale des collectivités locales	1	7 Mars
Jasmine Foundation	20	8 Mars
Membre comité directeur observatoire de la sécurité globale	1	8 Mars
Etudiants en urbanisme/ISTEUB	5	9 Mars
Observatoire Tunisien de la Sécurité Globale	1	9 Mars
Mairie de la commune d'El Mornaguia	5	10 Mars

Annexe 2 : travaux cités dans le rapport

Articles et publications

Belhadj. S, Van der Borgh. C, Jaffe. R, Price. M, Stel. N & Warren. M, (2015) *Plural Security Provision in Beirut*, The Knowledge Platform Security & Rule of Law, The Hague.

Brooks. R, (2016) 'Subjecting the Military to Rule of Law: The Tunisian Model', in Eva Bellin & Heidi Lane (eds.), *Building Rule of Law in the Arab World*, Boulder: Lynne Rienner, p.311

Chabbi M, (1984) 'Urbanisation spontanée et acteurs urbains, le cas des lotisseurs clandestins', *Genève-Afrique*, XXII(5): 123-136.

Hibou. H, (2006) *La force de l'obéissance* (Chap. 7: les contours du pacte de sécurité tunisien), Paris: La Découverte. p.362

International Crisis Group (2011) 'Soulèvements populaires en Afrique du Nord et au Moyen-Orient (IV) : La voie tunisienne'. Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord no. 106, avril.

International Crisis Group (2012) 'Tunisie : lutter contre l'impunité, restaurer la sécurité'. Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord Report no. 123, mai.

International Crisis Group (2015) 'Réforme et stratégie sécuritaire en Tunisie'. Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord, Report no. 161, juillet.

Kartas. M, (2014) 'Foreign Aid and Security Sector Reform in Tunisia: Resistance and Autonomy of the Security Forces', *Mediterranean Politics*, 19(3): 373-391.

Meddeb. H, (2011) 'L'ambivalence de la « course à "el khobza" ». Obéir et se révolter en Tunisie », *Politique africaine*, N° 121: 35-51.

Meddeb. H & Fahmi. G, (2015) 'Market for Jihad. Radicalization in Tunisia', Carnegie Endowment for International Peace. Carnegie Middle East Center, Beirut.

Schneider. F (dir.), (2002) 'Size and Measurement of the Informal Economy in 110 Countries around the World', World Bank, Washington D.C.

Zerai F, (1999) 'Extension urbaine d'une périphérie de Tunis capitale'. Le cas d'Ariana-Nord, Thèse de doctorat en géographie, FSHST, p.450

Rapports et travaux inédits

Cawtar (Centre de la femme arabe pour la formation et la recherche) & Kahloun. H, (2013) 'Étude de l'accès des catégories défavorisées au logement social, analyse des politiques publiques du point de vue des droits de l'Homme et du genre'. (Enquête réalisée auprès d'un échantillon national de 500 ménages/logements).

Direction générale des collectivités publiques et locales (Tunisie), DGCL, (2015) 'Etat des collectivités locales', rapport technique interne (inédit).

Quotidiens et périodiques

Packer. G, (28 March 2016) 'Exporting Jihad. The Arab Spring has given Tunisians the freedom to act on their unhappiness', The New Yorker, New York.

Publications en ligne

Dlala. H, (2007) 'Métropolisation et recomposition territoriale du Nord-Est tunisien', Cybergeog: European Journal of Geography [Online], Environment, Nature, Landscape, document 410:
<http://cybergeog.revues.org/13863?lang=en#quotation>

Photography

Amine Ghrabi: front page, page 6 and page 12

Andrea Scirè: page 20

Christopher Rose: page 23 (top)

Michael Foley: page 23 (bottom)

Plural Security Insights

Clingendael Conflict Research Unit
Zeestraat 100
P.O. Box 93080
2509 AB The Hague
The Netherlands

T +31 (0)70 314 1962
E info@pluralsecurityinsights.org
www.pluralsecurityinsights.org

Our donor:

